











SITE NATURA 2000

Plaine du Bourg d'Oisans et ses versants

FR8201738

Comité de pilotage du 28/02/2022 Communauté de communes de l'Oisans



Ordre du jour

- 1- Cadrage et préalables
- 2- Election du Président de COPIL
- 3- Bilan de l'animation sur le site
- 4- Perspectives 2022

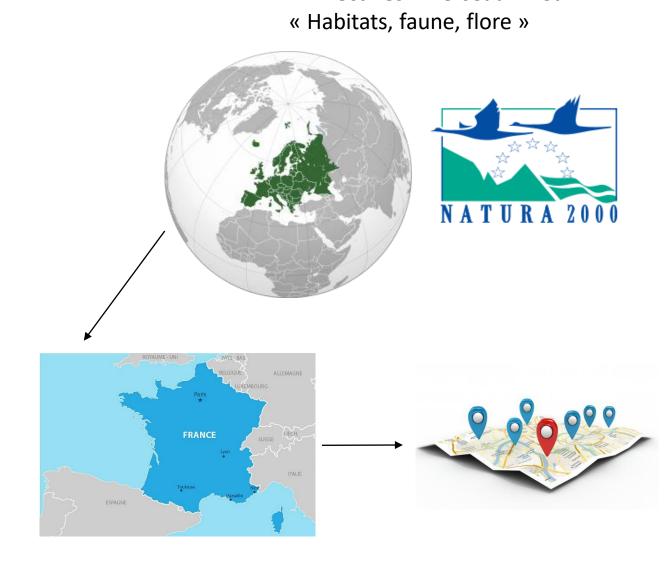


Qu'est-ce que Natura 2000 ?

➤ Un réseau écologique européen, garant d'une cohérence globale

➤ Objectifs :

- préserver la diversité biologique (habitats naturels et espèces menacés en Europe)
- trouver l'équilibre entre milieux naturels et activités humaines



2 Directives: « Oiseaux » et







Gouvernance et gestion en France



COPIL : élabore et valide un document d'objectifs (DOCOB)

Démarche participative pour la définition des objectifs de gestion et mesures adaptées pour préserver le patrimoine naturel

Collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts



Contrats (agricoles, forestiers, ni-ni) et Charte Natura 2000

Contractualisation proposée aux acteurs volontaires

Valorisation des bonnes pratiques





Prévention aux dommages aux milieux et aux espèces, MAIS sans sanctuariser les sites

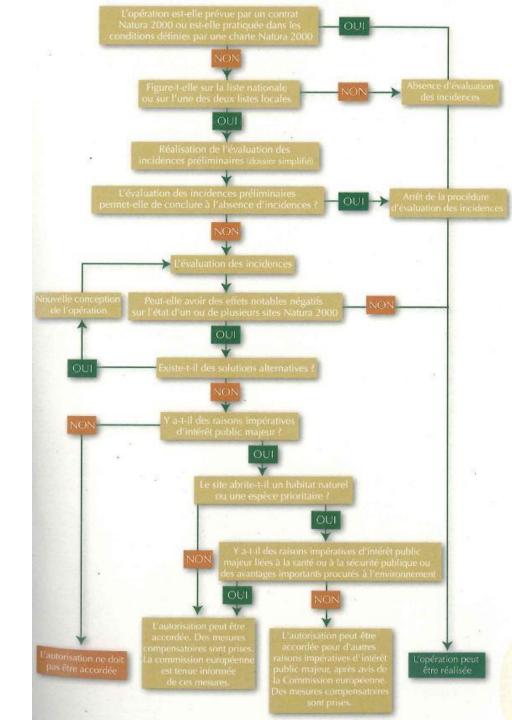
Optimisation des projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000

Prévention

Porteurs de projet : prise de contact <u>en amont</u> avec animateur Natura 2000 = gain de temps !

Zoom sur les Evaluations des Incidences Natura 2000

- Conception du projet **en fonction des enjeux écologiques** du site Natura 2000 (**en amont**)
- Evaluation proportionnée à l'ampleur du projet et appropriée (ciblée sur les effets du projet sur les espèces et habitats qui ont justifié la désignation du site Natura 2000)
- Conclusion claire sur l'existence ou non d'incidences significatives
- ➤ Une liste nationale (pour les plans et projets relevant déjà d'un régime d'autorisation ou de déclaration) et deux listes locales (pour les plans, projets, activités ou manifestations ne relevant d'aucun encadrement administratif existant) fixent les activités concernées par le régime des incidences Natura 2000
- ➤ 4 niveaux d'évaluation sont à envisager : dossier simplifié, dossier complémentaire, mesures de réduction d'incidences et mesures compensatoires



Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine

- ► 6 sites Natura 2000
- ➤ 4 sites gérés par CCO

Animation territoriale = mise en place de contrats, amélioration et partage des connaissances, assistance technique, suivi et veille de la cohérence des projets sur les sites

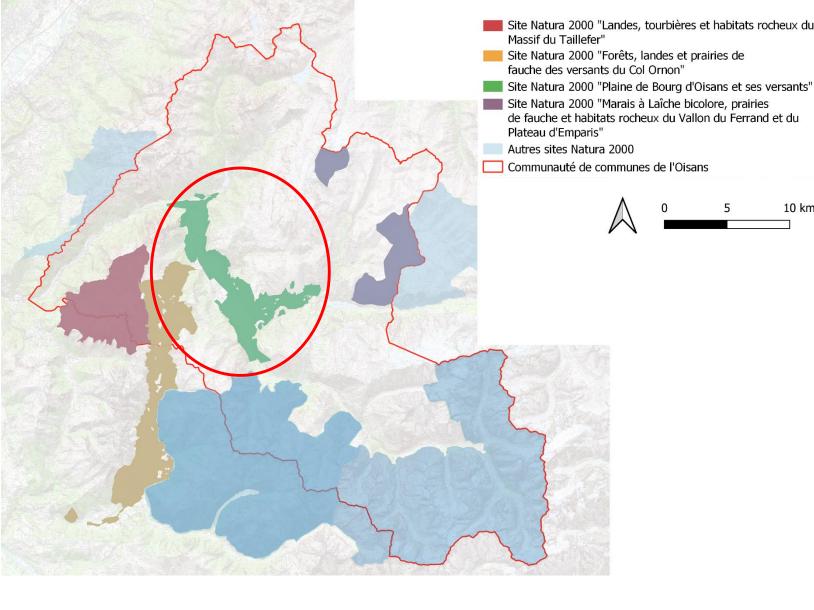
- > 14 400 ha
- > 19 % du territoire de la CCO

21 communes

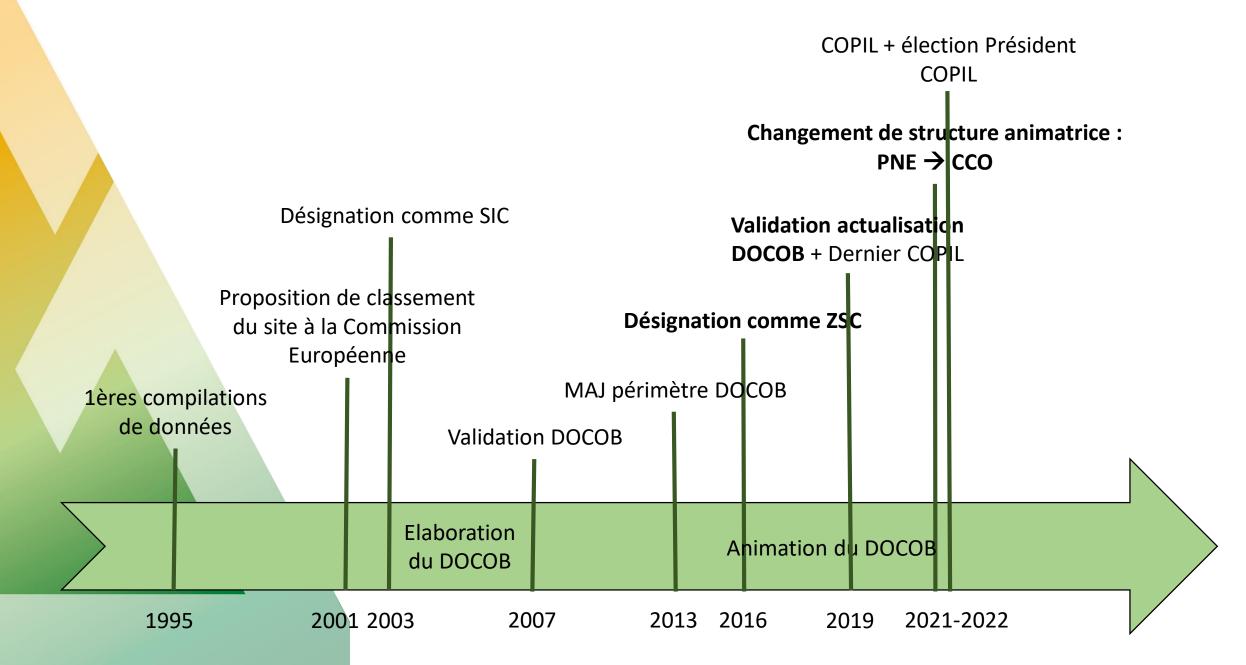
Oisans: Allemond, Auris, Besse, Le Bourg d'Oisans, Clavans, Les Deux Alpes, Le Freney d'Oisans, La Garde, Livet et Gavet,

Mizoën, Ornon, Oulles, Oz, Villard Notre Dame, Villard Reymond, Villard Reculas

Matheysine: Entraigues, Chantepérier, La Morte, Lavaldens, Valbonnais



Vie du site Natura 2000 « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants »



Le site en quelques chiffres...

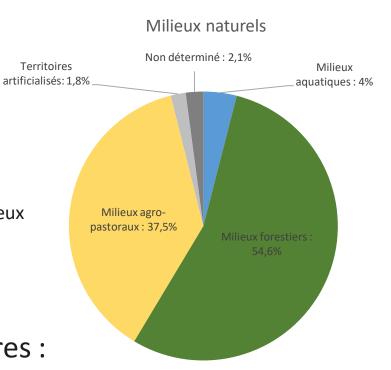
> ZSC

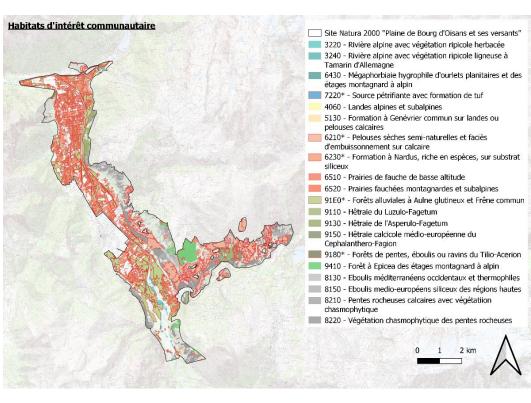
> 3 477 ha

➤ 9 communes

Allemond, Villard-Notre-Dame, Oz, Les Deux Alpes, Villard-Reculas, Le Fréney d'Oisans, La Garde, Le Bourg d'Oisans, Auris

- ➤ 20 HIC dont 5 prioritaires : prairies, bocages, boisements humides, pelouses sèches, rivière en tresse...
- ➤ 79% de la surface du site couverte par des HIC
- ➤ 12 espèces d'IC





























Enjeux sur le site :

• Milieux ouverts :

- → maintenir la diversité faunistique et floristique des **prairies de fauche**
- → maintenir la **structure bocagère** de la plaine d'Oisans
- → restaurer et entretenir les **pelouses sèches** d'affinité steppique

• Milieux humides :

- → préserver le fonctionnement du **tressage du Buclet**
- > préserver le fonctionnement des **biefs** et les entretenir de manière différenciée
- → suivre et restaurer les zones humides
- → préserver la qualité de l'eau

Milieux forestiers :

- entretenir et restaurer les ripisylves
- → créer et conserver des arbres têtards

• Espèces :

- → conserver, améliorer et suivre les sites à **chiroptères**
- entretenir, créer et restaurer les mares forestières favorables au Sonneur
- étudier la présence et la distribution de l'Ecrevisse à pieds blancs
- étudier la présence de la **Loutre** et inventorier les zones de catiches
- inventorier les **espèces exotiques envahissantes**, prévenir l'arrivée de nouveaux foyers et gérer les foyers existants
- → étudier l'impact de la **démoustication** sur les espèces d'IC

• Fréquentation et sensibilisation :

- réfléchir à l'accessibilité et à l'accueil du public sur le secteur du Buclet
- **sensibiliser, informer et impliquer** les professionnels du tourisme et les acteurs du territoire



➤ Election du Président de COPIL (DDT38)

Président : élu d'une collectivité désigné par les représentants des collectivités territoriales du COPIL pour une durée de <u>3 ans</u> (en son nom propre)

Rôle du Président :

- Pilote le COPIL une fois par an (définition ODJ, introduction, animation des débats, conclusion)
- Peut accompagner l'animateur dans l'animation de ses missions (participation à certaines réunions...)
- Facilite les échanges entre structure animatrice et membres du COPIL
- Assure, avec l'appui de la structure porteuse, la planification et l'organisation des réunions, ainsi que la rédaction et la diffusion des compte-rendus
- Incite à la prise en compte et à la valorisation de la biodiversité dans la mise en œuvre d'autres politiques locales...

Présidence du COPIL du site « Plaine du Bourg d'Oisans et ses versants » assurée par : Gilles Strappazzon, depuis septembre 2017

→ (ré)élection du Président nécessaire

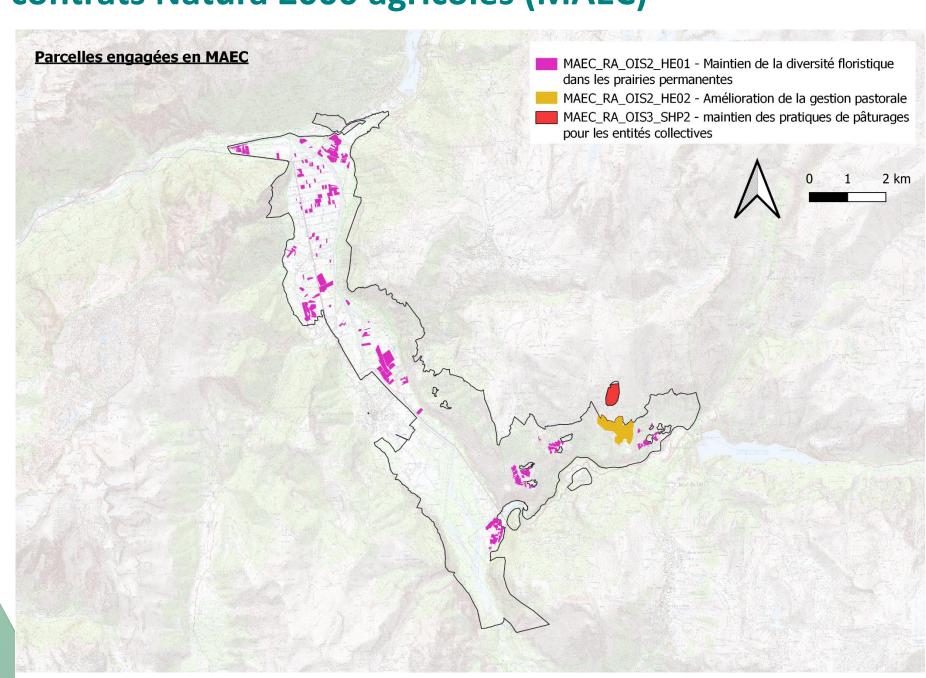
Collectivités ayant le droit de vote : Conseil régional ; Conseil départemental ; communes de Allemond, Auris, Oz, La Garde, Le Bourg d'Oisans, Le Fréney en Oisans, Les Deux Alpes, Villard-Reculas, Villard-Notre-Dame ; Communautés de communes de l'Oisans ; SYMBHI

→ PAROLES AUX ELUS SE PRESENTANT ET VOTE



Les contrats Natura 2000 agricoles (MAEC)

- Parcelles déclarées à la PAC
- ➤ Prolongation d'1 an de l'ensemble des MAEC engagées en 2015 et 2016, sur demande des agriculteurs (TéléPac)



| MAEC | Coût | Surface engagée | Nombre d'exploitations |
|--|--|-----------------|------------------------|
| Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes (4 plantes indicatrices de biodiversité) RA_OIS2_HE01 | 66,01 €/ha/an Coût sur 5 ans : 51 652 € | 156,5 ha | 11 |
| Amélioration de la gestion pastorale (plan de gestion) RA_OIS2_HE02 | 75,45 €/ha/an Coût sur 5 ans : 14 558 € | 38,5 ha | 1 |
| Maintien des pratiques de pâturage - entités collectives (pâturage équilibré et présence de 4 plantes indicatrices de biodiversité) RA_OIS3_SHP2 | 47,15 €/ha/an Coût sur 5 ans : 3 710 € | 15 ha | 1 |
| TOTAL | Coût sur 5 ans : 69 920 € | 210 ha | 12 |

- ➤ 18% de la surface agricole du site contractualisée
- ➤ MAEC composées à 81% par des HIC
- ➤ 16% des HIC « agro-pastoraux » du site contenus dans MAEC



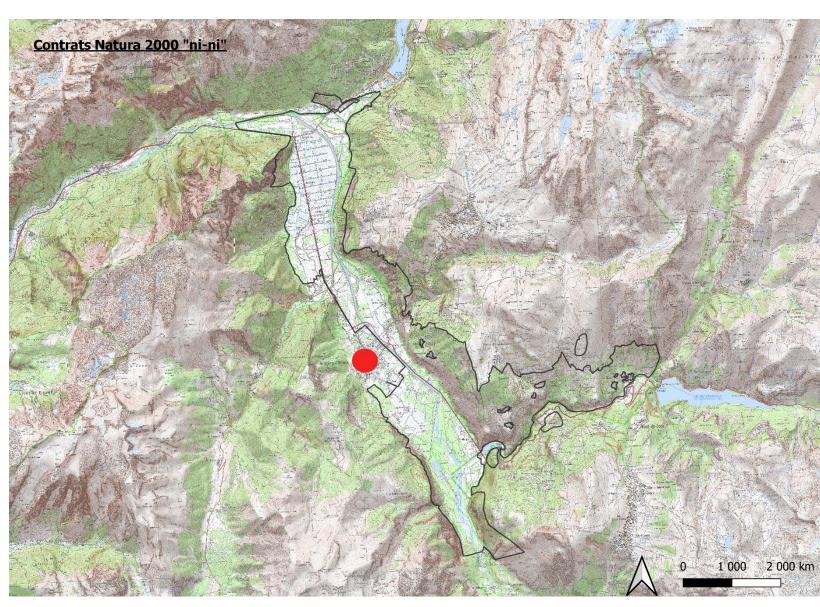


Les contrats Natura 2000 « forestiers » et « ni-ni »

➤ 2010 : vidéosurveillance de la colonie de Chauve-Souris (gîte : mai — octobre) - combles d'un bâtiment au Bourg d'Oisans



Pas de contrat forestier



Zoom sur la contractualisation ni-ni et forestière

- Vous êtes **propriétaire ou gestionnaire (privé ou public)** d'un terrain présentant un intérêt écologique pour maintenir ou favoriser un habitat ou une espèce « Natura 2000 »
- Peut-être qu'un contrat Natura 2000 (actions de restauration écologique visant à conserver ces richesses) est fait pour vous!

Exemples : débroussaillage, pose de clôtures, création de mares, mise en défend de zones humides...

Possibilité de mobiliser des subventions « Natura 2000 » couvrant tout (propriétaire privé) ou partie (propriétaire public) des travaux – cofinancement Etat/Europe

Appui de l'animateur :

- expertise écologique : cohérence entre potentiel écologique et travaux à réaliser
- relais avec l'administration (DDT) qui instruit et octroie les subventions. Si avis positif...
- précision des travaux à effectuer avec rédaction d'un cahier des charges
- présentation d'un projet de contrat chiffré (sur devis)
- décision du propriétaire d'engager le contrat
- montage administratif et dépôt du contrat auprès du service instructeur (DDT)
- suivi du chantier

Communication

Edition de la 8ème Lettre d'Informations Natura 2000

3- Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants



Large plaine agricole exploitée entourée de fossés et de haies, avec une forte densité forestière sur les reliefs, ce site héberge une mosaïque de milieux : milieux humides, alluvions torrentielles du Vénéon où pousse le Trèfle saxatile, coteaux steppiques, prairies de fauche fleuries, et boisements humides hébergeant le Sonneur à ventre jaune.

Structure animatrice:

Communauté de communes de l'Oisans Directive Habitats - ZSC : FR8201738

Surface: 3 473 ha

Altitude moyenne: 900 m

Communes: Allemond, Auris, Le Bourg d'Oisans, Les Deux Alpes, Le Freney d'Oisans, La Garde-en-Oisans, Oz, Villard-

Notre-Dame, Villard-Reculas

Habitats d'intérêt communautaire : 20,

dont 5 prioritaires

Espèces animales d'intérêt communautaire : 8 (Petit murin, Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Isabelle de France, Ecaille chinée, Ecrevisse à pieds blancs, Chabot, Sonneur à ventre jaune)

Espèces végétales d'intérêt communautaire : 2 (Trèfle saxatile, Sabot de

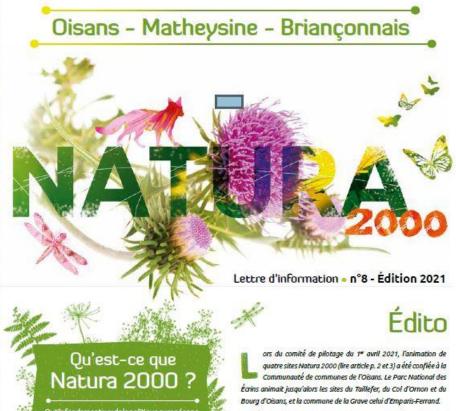
(énus)











Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces rares ou menacés à l'échelle européenne.

La France compte 1 766 sites, qui couvrent près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % du territoire marin métropolitain.

Sommaire

| Présentation des sites Natura 2000 | 2 | |
|--|----|--|
| Le Sonneur à ventre jaune, un amphibien rare et protégé | | |
| emblématique de la plaine du Bourg d'Oisans | 4 | |
| Le secteur de Buclet, un secteur en constante évolution | 6 | |
| Une invasive encore peu connue : le Bunias d'Orient | 8 | |
| Les combes à neige du site « Emparis-Goléon » | 10 | |
| Des sensibilisateurs nature présents durant l'été 2021 sur les | | |
| sites du Taillefer et d'Emparis | 12 | |
| | | |

En préambule, je voudrais adresser mes remerciements à Fanny Giraud pour le travail qu'elle a accompli pendant les trois années durant lesquelles elle a parcouru ces sites, mené des actions de prévention et de préservation, et m'a enrichie de ses connaissances.

Mes remerciements vont également au Parc National des Écrins, plus particulièrement à Pierre-Henri Peyret et à son équipe, pour avoir accompagné le portage de cette démarche, précieuse pour notre environnement.

Les enjeux des sites, que vous allez découvrir dans les pages suivantes, ont été identifiés par Cécile Guillaumin (nouvelle animatrice). Ils mettent en évidence l'intérêt du dispositif Natura 2000 et celui d'avoir une chargée de mission dédiée pour assurer la transmission des connaissances, l'engagement d'actions de préservation de milieux fragiles, ou encore la mise en œuvre de pratiques agricoles et sylvicoles en accord avec les changements climatiques que nous connaissons

Un bon maillage de tous les acteurs du territoire (PNE, ONF, CCO, élus...) sera la clé de la réussite pour les trois prochaines années. Je vous souhaite une agréable lecture !

> Nicole Faure Vice-présidente en charge de l'environnement à la Communauté de communes de l'Oisans



Point d'actualités

➤ Loi 3DS:

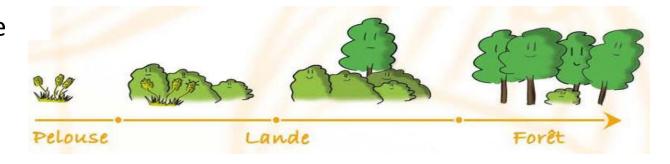
- validée par Députés et Sénateurs (31/01/2022)
- transfert aux Régions de la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire (en lieu et place des Préfets de département)
- transfert effectif en 2023

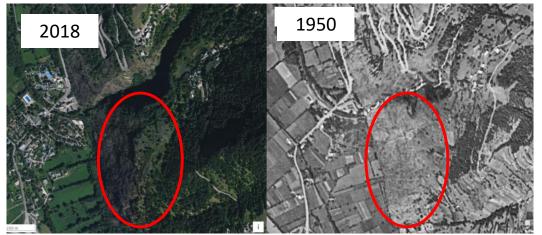
Programme d'activités 2022

> Agriculture :

- Préparation du **nouveau PAEC** (PAEC commun Sud-Isère/Oisans)
 - → février 2022 : discussion pour la création d'un appel à projet régional (élaboration et animation du PAEC)
 - → avril 2022 : lancement de l'AAP régional
 - → avril septembre 2022 : élaboration du nouveau PAEC Oisans/Sud-Isère
 - → septembre 2022 : dépôt du PAEC
 - > novembre 2022 : sélection et validation des PAEC
 - → décembre 2022 mars 2023 : rédaction des notices, paramétrages, notifications
 - → avril 2023 15 mai 2023 : déclarations PAC (avec nouvelles MAEC)
- Mise en place d'une formation « haies bocagères » à destination des agriculteurs
- Travail sur la réouverture de milieux enfrichés (pelouses sèches)

- ➤ Pelouses : étendue herbeuse basse parsemée de buissons et de bosquets, installée sur des sols filtrants, peu profonds et pauvres en éléments nutritifs
- Réservoir de biodiversité : espèces végétales et animales rares et protégées
- ➤ Milieux naturels façonnés par l'Homme... et les troupeaux !
- L'évolution naturelle menace les pelouses = déprise agricole
- Cela se ressent sur les paysages et sur la biodiversité
- Agir avec Natura 2000 : contrats financent des actions de préservation (débroussaillage, pose de clôtures...) et de maintien (MAEC)







Milieux humides et forestiers :

• Entretien des mares à sonneurs et réflexion sur la création d'un réseau de mares (LPO, CD38)

Milieux aquatiques :

 Suivi de l'avancée de la SNAP (Etat) sur le secteur du Buclet (confluence Vénéon-Romanche)

Espèces:

- Suivi de la population de Sonneurs des Alberges CMR (LPO, CD38)
- Suivi de la population de Petits et Grands Murin de Bourg d'Oisans (PNE)
- Suivi des EEE sur la plaine (PNE)

Sensibilisation / communication :

- Edition de la **lettre d'informations** Natura 2000 (année 2022)
- Article « Natura 2000 » dans le **« Point commun »** (journal de la CCO)
- Poursuite du site internet ?
- Présentation de Natura 2000 en Conseils municipaux et/ou aux élus référents
- Produire des « porter à connaissances » à la demande
- Rédiger des notes techniques dans le cadre des évaluations d'incidence

Budget prévisionnel 2022 – animation (4 sites)

| Dépenses 2022 | Montant TTC | |
|--|-------------|--|
| Prestations de service (Maquettage et impression de la lettre d'information / Volet forestier : appui technique animation Natura2000) | 5 108,64 € | |
| Dépenses de rémunération + Frais de déplacement (5% des dépenses de rémunération) + Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération) | 63 891,36 € | |
| TOTAL DU PROJET | 69 000 € | |

| Recettes 2022 (aides des financeurs) | Montant |
|--------------------------------------|-------------|
| État | 34 500,00 € |
| UE (FEADER) | 34 500,00 € |
| TOTAL DU PROJET | 69 000 € |

